

La Lettre de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre

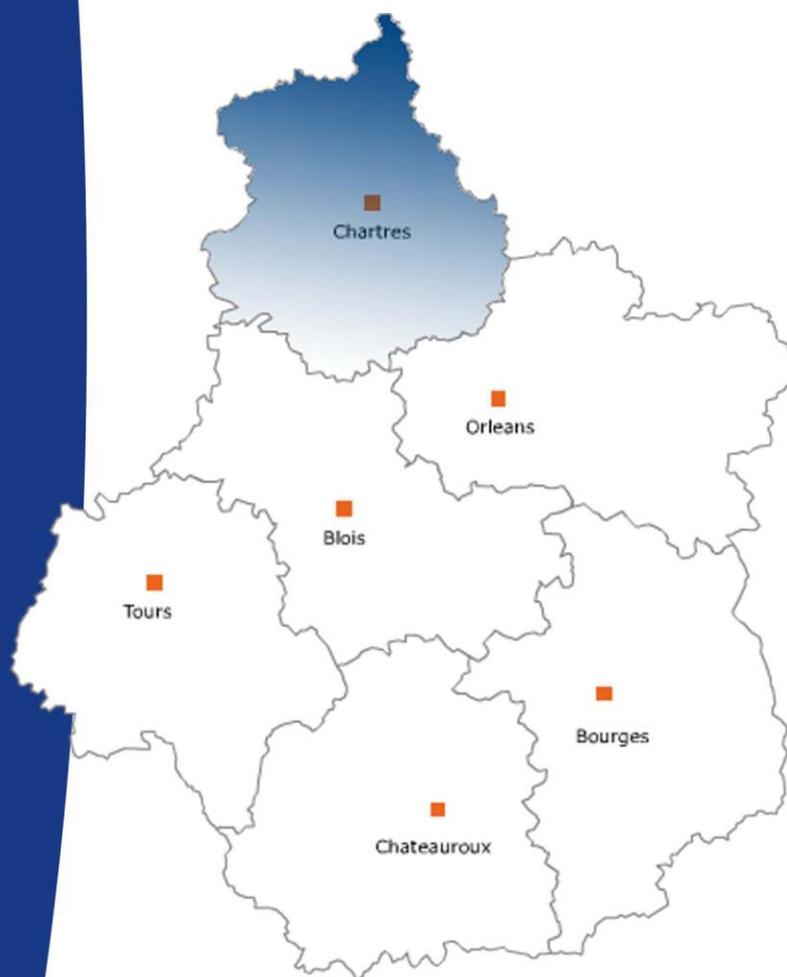


PRÉFET DE LA RÉGION
CENTRE

Janvier 2014

www.eure-et-loir.gouv.fr
www.centre.gouv.fr

Sommaire



dans votre département

EDITORIAL, par le préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas QUILLET page 1

DOSSIERS :

- **Elections municipales et communautaires** : Je suis candidat : je me déclare auprès de la préfecture !; Je suis électeur : je vote! page 2
- **La bataille pour l'emploi** : la politique de l'emploi dans le département : bilan 2013 ; la bataille pour l'emploi se poursuit en 2014 page 4

ACTUALITES :

- **Le Directeur de cabinet du préfet promu au Ministère de l'Intérieur** : Guillaume ROBILLARD, Directeur de cabinet du préfet, rejoint la Direction générale des collectivités locales au Ministère de l'Intérieur, à Paris page 6
- **Recensement militaire** (ou recensement citoyen) page 7
- **Nouveau : un dépôt express à la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou** : Un service supplémentaire à l'usager à la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou page 9

EN BREF :

- **L'agenda** page 9

dans votre RÉGION

DOSSIER :

- **Pôles de compétitivité** : Signature des contrats de performance en janvier page 10

ACTUALITES :

- **Contractualisation Etat/région** : 2014 : année de transition pour la préparation du futur contrat de plan Etat - Région (CPER) 2014-2020 et de prolongation du CPER 2007-2013 page 11
- **Environnement** : Séminaire de la plate-forme « Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité » page 12
- **Achats de l'Etat** : L'Etat réduit sa facture de gaz en région Centre page 13
- **L'INSEE Centre vous informe** : Le recensement de la population : « Des chiffres aujourd'hui pour construire demain » page 14

La Lettre de l'État en Eure-et-Loir et en région Centre – Janvier 2014

Directeur de la publication : Nicolas QUILLET, Préfet d'Eure-et-Loir
Directeur de rédaction : Franceline FORTERRE-CHAPARD, Sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, Directrice de Cabinet par intérim
Comité de rédaction : Services de l'Etat en Eure-et-Loir
Crédits photos : Services de l'Etat en Eure-et-Loir - CentreFrance

Editorial

du Préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas **QUILLET**

« Je me réjouis de prendre mes nouvelles fonctions en Eure-et-Loir. La préfecture d'Eure-et-Loir n'est pas une préfecture comme les autres. Occuper un bureau qui fut autrefois celui de Jean Moulin commande d'être digne de ce prestigieux héritage et oblige davantage encore celui qui lui succède.

En ce début d'année, c'est l'occasion pour moi de former à votre intention des vœux chaleureux, pour vous-mêmes et pour vos proches.

Des vœux aussi pour que l'Etat, au plan local, soit pleinement présent auprès de nos concitoyens.

Tout en assurant les fonctions de représentant du Gouvernement et de garant du respect des lois que la constitution m'assigne, je souhaite engager un dialogue franc avec vous tous, acteurs politiques, économiques, sociaux et citoyens. C'est donc avec enthousiasme et grand plaisir que je relèverai, avec vous, les défis qui se présentent à nous.

La sécurité et la lutte contre la délinquance, tout d'abord. La mise en place en mars 2013 de la zone de sécurité prioritaire à Dreux a permis d'obtenir des résultats concrets, mesurables. Notre effort en ce sens devra être maintenu cette année. Le plan de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée est une autre grande priorité opérationnelle pour 2014. Une dynamique positive est amorcée. Il s'agit maintenant d'obtenir des résultats dans la durée. Je n'oublie pas les enjeux de la sécurité routière. Il nous appartient de tout mettre en œuvre pour que la prise de conscience et le sens des responsabilités accrus des conducteurs soient poursuivis en 2014 dans le département.

Les élections prévues cette année, qu'elles soient municipales, européennes ou sénatoriales, font bien sûr partie des échéances que nous avons tous en tête. En tant que garant de la démocratie locale, je peux déjà vous assurer que je veillerai à ce que les services de l'Etat vous accompagnent, candidats et électeurs, afin que ces scrutins se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Je souhaitais également évoquer la situation de l'emploi. Vous le savez, même si elle donne quelques signes d'espoir, elle n'est pas bonne et nous ne pouvons nous en satisfaire. Le rôle de l'Etat est de se tenir aux côtés des citoyens qui recherchent un emploi mais également aux côtés des entreprises en difficulté et en développement. Nous devons tout faire pour mobiliser au mieux tous les leviers nécessaires pour remporter cette grande bataille de l'emploi.

Enfin, ces exigences renforcées impliquent de notre part une grande réactivité. Nous devons leur donner du sens et de la visibilité. J'accorde une attention particulière et constante à la communication que nous faisons de nos actions et des résultats que nous obtenons. Cette présence permanente de l'Etat auprès de nos concitoyens est essentielle ».



Le 23 décembre 2013, le site internet des services de l'Etat en Eure-et-Loir s'est modernisé.

Découvrez-le vite sur :

www.eure-et-loir.gouv.fr



Je suis candidat : je me déclare auprès de la préfecture !

Tous les candidats aux élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014, quelle que soit la population de la commune dans laquelle ils se présentent, **doivent déposer une déclaration auprès des services préfectoraux.**

Ces candidatures seront reçues aux dates et lieux suivants :

Pour le premier tour de scrutin :

- **du jeudi 13 février 2014 au jeudi 6 mars** aux horaires d'ouverture de chacun des sites détaillés ci-dessous, **sauf le jeudi 6 mars pour lequel une permanence sera assurée jusqu'à 18 heures.**

Pour le deuxième tour de scrutin :

- **du lundi 24 mars au mardi 25 mars 18 heures**, dans les mêmes conditions.

A la préfecture d'Eure-et-Loir – place de la République - 28019 Chartres :

- du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30, le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 pour les communes de l'arrondissement de Chartres.

A la sous-préfecture de Châteaudun – 25 rue Jean Moulin – 28201 Châteaudun :

- les lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h15, pour les communes de l'arrondissement de Châteaudun .

A la sous-préfecture de Dreux – 2-4 rue des Capucins – 28103 Dreux :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 15h30 pour les communes de l'arrondissement de Dreux.

A la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou – 29, rue Abbé Beulé – 28401 Nogent-le-Rotrou :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 pour les communes de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou.

Conformément au droit en vigueur, **seul un dépôt physique**, par un représentant de la liste dûment mandaté par chacun des candidats, est possible. **Toute déclaration transmise par courrier ou voie dématérialisée sera rejetée.**

Les imprimés à utiliser **obligatoirement** pour se déclarer sont en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Eure-et-Loir :

www.eure-et-loir.gouv.fr
rubrique « Elections municipales 2014 », en page d'accueil



Je suis électeur : je vote !

● Voter, un acte citoyen

Attribut du citoyen par excellence, le droit de vote a mis du temps à s'imposer en France.

De la révolution au milieu du XIX^{ème} siècle, le vote était censitaire : seul ceux qui payaient un certain niveau d'impôts pouvaient voter.

Il faudra attendre la II^{ème} République (1848) pour que le suffrage universel s'impose (pour les hommes seulement).

La France sera l'un des derniers pays démocratiques d'Europe à accorder le droit de vote aux femmes, en 1944.

Depuis 1974, la majorité a été abaissée à 18 ans et le droit de vote également.

Ainsi, ces étapes ont-elles fait du vote **l'outil d'expression de la démocratie**. Grâce à lui, c'est bien le peuple (*demos* en grec) qui gouverne (*cratos* en grec).

● Je me munis obligatoirement d'un titre d'identité le jour du scrutin

Les nouvelles dispositions de l'article R.60 du code électoral prévoient que **les électeurs doivent obligatoirement dans toutes les communes présenter** au président du bureau, au moment du vote, **un titre d'identité** sous peine de se voir refuser le droit de voter.

Il s'agit d'une disposition qui s'appliquera pour la première fois à l'occasion des élections municipales 2014.

La liste des titres d'identités acceptés est disponible sur le site internet des services de l'Etat en Eure-et-Loir :

www.eure-et-loir.gouv.fr
rubrique « Elections municipales 2014 », en page d'accueil

● Je ne peux me déplacer : je vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous.

La procuration est la possibilité pour un électeur absent ou empêché de choisir un autre électeur pour accomplir à sa place les opérations de vote. Mandant et mandataire doivent être inscrits dans la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau.

Nouveau – Mise en ligne du formulaire de vote par procuration

Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée.

Toutes les explications sur le vote par procuration et le formulaire CERFA sont disponibles sur le site internet des services de l'Etat en Eure-et-Loir :

www.eure-et-loir.gouv.fr
rubrique « Elections municipales 2014 », en page d'accueil

La politique de l’emploi dans le département : bilan 2013

Les emplois d’avenir :



Les emplois d’avenir s’adressent aux jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans, 30 ans pour les travailleurs handicapés, soit sans qualification, soit peu qualifiés rencontrant des difficultés particulières d’accès à l’emploi. Ils ont pour objectif de favoriser l’insertion professionnelle des jeunes qui bénéficient pendant l’emploi d’avenir d’actions de formations permettant l’acquisition de compétences ou de qualifications.

POUR L’EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

Plus d’un an après leur lancement, 605 emplois d’avenir ont été signés en Eure et Loir au 31 décembre 2013, **soit 86,5 % de l’enveloppe qui avait été attribuée au département**, et 105 emplois d’avenir sont en cours de négociation avec les employeurs du département. Ces contrats concernent pour 51,4% des jeunes filles, pour 19,7% des jeunes habitants en ZUS, et 78% des contrats ont été signés avec des employeurs du secteur non marchand (pour 27,7% avec des communes ou des EPCI, 21,6% avec des associations) et 22% avec des employeurs du secteur marchand. L’Etat aide au financement à hauteur de 75%.

Les contrats aidés

Les publics les plus éloignés du marché du travail (demandeurs d’emploi de longue durée, jeunes en grande difficulté, seniors, travailleurs handicapés) ont accès à des contrats spécifiques pour lesquels l’embauche et l’accompagnement est encadrée et appuyée financièrement par l’Etat. Le contrat unique d’insertion – contrat d’accompagnement dans l’emploi (CUI-CAE), pour le secteur non marchand, et contrat unique d’insertion – contrat initiative emploi (CUI-CIE), pour le secteur marchand.

En Eure-et-Loir en 2013, 2655 CUI-CAE ont été conclus, soit une utilisation de **97,7% de l’enveloppe attribuée au département**, et 220 CUI-CIE soit une utilisation de **100% de l’enveloppe attribuée au département**.

Les contrats de génération



Depuis le 17 mars 2013 114 aides ont été attribuées aux entreprises de moins de 50 salariés du département. Cela se traduit par l’embauche en contrat à durée indéterminée de 114 jeunes et par le maintien de 114 seniors en poste dans ces entreprises.

Dans les entreprises dont l’effectif est supérieur à 50 salariés et inférieur à 300, 5 accords contrats génération ont été signés et 9 plans d’action ont été déposés.

Dans les entreprises de plus de 300 salariés, 5 accords d’entreprises ont été signés et 10 plans d’action ont été transmis pour homologation.

Enfin, pour les entreprises (de 50 à 299 salariés) couvertes par un accord de branche 7 diagnostics ont été transmis pour examen à l’UT DIRECCTE.

Les politiques de l’emploi mises en œuvre dans le département et la mobilisation des acteurs sur ces dispositifs participent à l’inversion de la courbe du chômage des jeunes du département.

En effet, on peut noter en novembre 2013 que le nombre de demandeurs d’emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi en catégorie A en Eure-et-Loir a diminué sur un an de 4 % (il augmente de 1,4% au niveau régional et 0,3% au niveau national).

La bataille pour l’emploi se poursuit en 2014



Le sous-préfet de Châteaudun mobilisé contre le chômage dès le mois de janvier

Le sous-préfet de Châteaudun, Bernard Gonzales, a présidé mardi 14 janvier le **Service public de l’emploi local (SPEL)** de l’arrondissement de Châteaudun. Une dizaine de représentants d’institutions et d’organismes liés à l’emploi (pôle emploi, Conseil général, DIRECCTE, Milos et Cap emploi) étaient ainsi réunis à la sous-préfecture pour un seul objectif : lutter contre le chômage dans l’arrondissement.

Le SPEL vise à faire le point régulièrement sur la situation de l’emploi et à trouver de nouveaux moyens pour lutter contre le chômage des jeunes mais aussi celui de longue durée. A ce titre, le sous-préfet s’engage à poursuivre les efforts entrepris en 2013 en matière d’emplois d’avenir.



M^{me} le Sous-préfet de Nogent-le-Rotrou poursuit la promotion des emplois d’avenir dans son arrondissement

M^{me} le Sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, Franceline FORTERRE-CHAPARD, organisera le 4 février 2014 une nouvelle manifestation pour promouvoir les emplois avenir dans son arrondissement.

En partenariat avec la Milos, Pôle Emploi et Cap emploi, cette manifestation aura lieu au Centre Socio Culturel de Margon.

Déroulé :

- 1/ Bilan 2013 des emplois d’avenir sur la base de témoignages d’employeurs et de jeunes recrues ;
- 2/ Présentation d’une association sportive, potentiel employeur, et de l’hypothèse d’une mutualisation des emplois d’avenir recrutés avec les associations sportives locales ;
- 3/ Lancement de la campagne 2014 de promotion des emplois d’avenir en présence de la presse ;
- 4/ Cérémonie de signature de contrats emplois d’avenir supplémentaires dans l’arrondissement présidée par le Préfet d’Eure-et-Loir, Nicolas QUILLET.





Guillaume ROBILLARD, Directeur de cabinet du préfet, rejoint la Direction générale des collectivités locales au Ministère de l'Intérieur, à Paris

A l'aube de son départ, nous avons recueilli ses premières impressions.

Quelle a été votre 1^{ère} réaction à l'annonce de votre nomination à la DGCL au Ministère de l'intérieur ?

« Une grande satisfaction. C'est le signe que mon passage en Eure-et-Loir a été remarqué et que j'ai la confiance des hauts fonctionnaires du Ministère pour poursuivre à leur côté au sein de la maison mère dans une des directions générales les plus emblématiques ».

Avez-vous d'ores et déjà une idée des dossiers qui vous attendent ?

« Le bureau des services publics locaux dont je prends la direction a un portefeuille extrêmement varié. Les services publics locaux touchent, par définition, aux services indispensables à la satisfaction des besoins de la population. Le bureau assure principalement des missions d'appui et d'élaboration de textes législatifs ou réglementaires en étroites relations avec les collectivités d'une part, et les ministères en charge des transports, de l'énergie, de l'environnement, de la culture... d'autre part. Ce sont des missions juridiques pour lesquelles le magistrat administratif que je suis devrait pouvoir s'acclimater ».

Quel est votre bilan de ces 2 années en Eure-et-Loir ?

« Je me suis efforcé de servir au mieux le Préfet d'Eure-et-Loir, que ce soit Didier MARTIN ou aujourd'hui Nicolas QUILLET, à travers les missions qu'ils m'ont confiées et qui sont traditionnellement celles d'un directeur de cabinet : sécurité, gestion de crises, prévention de la délinquance, communication, commémorations, protocole... La charge de travail est lourde mais j'ai eu la chance d'être entouré d'une équipe de collaborateurs de grande qualité ».

Quel(s) souvenir(s) du département conserverez-vous ?

« Je garderai beaucoup de souvenirs de la vie quotidienne à Chartres, ville très agréable où il fait bon vivre. Ma passion pour le sport me rappellera deux temps forts pour lesquels nous nous sommes d'ailleurs beaucoup investis avec mes collaborateurs, aux côtés des collectivités et des organisateurs, pour assurer des conditions de sécurité optimales : l'avant dernière étape du 99^{ème} tour de France cycliste entre Bonneval et Chartres et les championnats d'Europe de natation en petit bassin au complexe de l'Odysée à Chartres ».

Que souhaitez-vous à votre successeur ?

« Je lui souhaite de prendre autant de plaisir que moi à exercer ces missions passionnantes au service du Préfet et de l'Etat ! ».

Tout Français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie (ou du consulat s'il habite à l'étranger). Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Qui est concerné ?

Tous les jeunes Français ayant atteint l'âge de 16 ans, les filles comme les garçons.

Comment se faire recenser ?

Où se faire recenser ?

- à la mairie du domicile, si le jeune habite en France,
- au consulat ou à l'ambassade de France, si le jeune réside à l'étranger.

Que faut-il déclarer ?

Lors du recensement, il convient de faire une déclaration sur laquelle sont indiquées les informations suivantes :

- votre nom (nom de famille et éventuellement nom d'usage), vos prénoms, votre date et lieu de naissance, ainsi que les mêmes éléments concernant vos parents,
- votre adresse,
- votre situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Quelles pièces fournir ?

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française)
- un livret de famille
- un justificatif de domicile.

Si le jeune est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il souhaite être dispensé de la [Journée défense et citoyenneté](#), il doit présenter sa carte d'invalidité.

Quand se faire recenser ?

Délais

Les jeunes Français doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Régularisation

Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Quels sont les effets du recensement ?

Attestation de recensement

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 18 ans.

La mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de [demander un justificatif de recensement](#) au centre du service national dont vous dépendez.

Suite du recensement

Le recensement permet au [centre du service national de Rouen](#) de convoquer le jeune pour qu'il effectue la [Journée défense et citoyenneté](#).

Il est nécessaire d'informer le [centre du service national de Rouen](#) de tout [changement de situation](#).

Le recensement permet également [l'inscription d'office](#) du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Défaut de recensement

En cas d'absence de recensement dans les délais, vous êtes en irrégularité.

Vous serez sanctionné par le fait.

- de ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales à 18 ans,
- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (baccalauréat ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.



Pour toutes informations :
centre du service national de Rouen

7 rue Orbe
76000 Rouen

02 32 08 20 40



www.defense.gouv.fr/jdc



Signature des contrats de performance en janvier

Courant 2013, les pôles de compétitivité ont consacré un effort important, en lien avec leurs adhérents et partenaires financiers dont l'Etat, à établir une feuille de route et un plan d'actions précis sur une durée de 6 ans. Ces objectifs feront l'objet d'une contractualisation entre l'Etat, les Conseils régionaux et les collectivités financeurs du pôle, à travers la signature d'un contrat de performance. Dans ces contrats, l'Etat s'engage notamment à financer les pôles de compétitivité de la région Centre à hauteur de près de 5 millions d'euros sur 6 ans.

En région Centre, ces contrats seront signés durant le mois de janvier 2014. Les deux premières dates d'ores et déjà identifiées sont le 21 janvier matin à Chartres pour Cosmetic Valley et le 22 janvier après-midi à Orléans pour Dream (écotechnologies relatives à l'eau et ses milieux).

La politique des pôles de compétitivité

La politique des pôles de compétitivité a été mise en place en 2004. Son objectif : soutenir l'innovation et la croissance en favorisant la collaboration entre entreprises, laboratoires de recherche et organismes de formation. Ainsi, après un appel à projets lancé en 2004, 71 pôles ont été sélectionnés au niveau national.

Sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, un pôle est une structure associative rassemblant des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Leur activité est soutenue par les pouvoirs publics nationaux et locaux et par leurs membres, premiers bénéficiaires de leurs actions.



Après une évaluation menée en 2012, le gouvernement avait décidé, début 2013, de reconduire la politique des pôles pour une durée de 6 ans et de renforcer la priorité donnée aux débouchés économiques et au développement de l'emploi. En particulier, il s'agit désormais pour les pôles de parvenir à transformer les efforts collaboratifs des travaux de R&D (recherche et développement) en produits, procédés et services innovants mis sur le marché d'une part, et de développer des actions d'accompagnement des PME (petites et moyennes entreprises) sur les domaines de l'accès au financement privé, de l'internationalisation et de l'anticipation des besoins en compétences d'autre part.

4 pôles ont leur siège en région Centre et bénéficient d'un accompagnement par les services de l'Etat : la

Cosmetic Valley sur le thème de la Parfumerie-Cosmétique (300 adhérents), S2E2 sur les technologies de l'électricité intelligente au service de la gestion de l'énergie (130 adhérents), Elastopole sur les caoutchoucs et polymères (110 adhérents) et Dream sur les écotechnologies relatives à l'eau et ses milieux (80 adhérents).

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) assure au niveau régional le portage de la politique des pôles de compétitivité : elle participe au financement des programmes d'actions des pôles, elle pilote les comités des financeurs des projets de recherche présenté au Fonds unique interministériel et assure l'organisation des comités de coordination des pôles, présidés par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional.

DANS LA REGION ACTUALITE : CONTRACTUALISATION ETAT / REGION

2014 : année de transition pour la préparation du futur contrat de plan Etat - Région (CPER) 2014-2020 et de prolongation du CPER 2007-2013

Les contrats de plan 2014-2020 vont être resserrés, avec un double objectif : d'une part renforcer la compétitivité et d'autre part développer une économie durable au service de l'emploi et de l'égalité des territoires. Le Premier ministre a souligné sa volonté de faire de cette nouvelle génération de contrats Etat-Régions un véritable partenariat entre l'Etat, les Régions et les autres collectivités territoriales. Dans le contexte de redressement des comptes publics, l'investissement public doit être encore plus ciblé et efficace. La dimension stratégique des prochains contrats de plan doit donc être fortement accrue.



Sous la coprésidence de M. Pierre-Étienne Bisch, Préfet de la région Centre et de M. François Bonneau, Président du Conseil régional, s'est tenue le 17 décembre 2013 une réunion de concertation avec environ 120 acteurs de la société civile autour de la présentation du travail d'élaboration de la stratégie régionale du futur CPER 2014-2020. Cette présentation des réflexions stratégiques envisagées pour chacune des 5 thématiques retenues par le gouvernement constitue une étape préalable à la transmission au gouvernement, à la mi-février 2014, de la stratégie de ce futur contrat de plan.

Cette réunion a également été l'occasion de présenter un bilan du CPER 2007-2013: 3 333 dossiers validés et un taux de programmation de 90,85 %, qui place notre région au

3^{ème} rang national, derrière les régions Basse-Normandie et Pays de la Loire et au 1^{er} rang national en matière de paiement. Elle a également permis de communiquer les objectifs à atteindre d'ici fin 2014.

11

La concertation est un élément essentiel à la préparation du futur contrat de projets. Elle s'inscrit sur plusieurs mois. Dans le même temps un site Internet dédié à la concertation est mis en place afin de recueillir les différentes propositions : <http://contrat-de-plan-etat-region.regioncentre.fr> Ce site s'adresse à l'ensemble des habitants de la région Centre.

La deuxième étape de négociation et de rédaction des contrats, au printemps 2014, après réception des mandats de négociation, c'est-à-dire des éléments de cadrage budgétaire, doit conduire à sa signature à l'été 2014.

Le souhait de parvenir à la signature des nouveaux contrats au cours de l'été fait de l'année 2014 une année de transition au cours de laquelle la génération actuelle des contrats de projets Etat-Région va se clôturer. Les CPER 2007-2013 seront poursuivis en 2014 pour les principaux domaines d'intervention, avec un objectif général d'aboutir fin 2014 à un taux d'exécution de la part de l'Etat de l'ordre de 90 %, ce qui sera le cas en région Centre.

DANS LA REGION

ACTUALITE : ENVIRONNEMENT

Séminaire de la plate-forme « Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité »

L'Etat poursuit sa lutte contre les risques hydrauliques

Le 11 décembre 2013, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Centre organisait un séminaire de la plate-forme « Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité » du Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013, présidé par M. Pierre-Etienne Bisch, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, en présence de Mme Patricia Blanc, directrice générale de la prévention des risques au ministère en charge de l'écologie.

Alors que le Plan Loire actuel s'achève, et que se prépare le plan de la période 2014-2020, il s'agissait de réunir les collectivités locales riveraines de la Loire et les services gestionnaires du fleuve pour :

- dresser le rapport d'activités de la plate-forme entre 2007 et 2013, en matière d'intervention sur le lit et les levées de la Loire,
- échanger sur les besoins d'investissement pour les années à venir.

Le bilan dressé par la Dreal a rendu compte du dynamisme de la plate-forme : les engagements de travaux sur la période 2007-2013 ont été globalement conformes aux prévisions de 2007. Par ailleurs, depuis 2011, une accélération des travaux a été observée, rendue possible par la mise en œuvre du Plan de submersions

12

rapides sur la Loire. Sur le terrain, de nombreux chantiers ont été réalisés sur l'ensemble du bassin : déboisement de levées, renforcements de pieds et de corps de digues, création de chemins de service, restauration du lit, ... Par ailleurs, plusieurs études ont permis de mieux comprendre la dynamique fluviale de la Loire, de poursuivre l'investigation de l'état des ouvrages, et d'identifier les besoins de travaux.

Le séminaire a également permis d'exposer un premier projet de programme de travaux pour la période 2014-2020. Celui-ci prévoit la poursuite de la restauration du lit afin de faciliter les écoulements de la Loire en crue tout en restaurant les faciès caractéristiques du fleuve. Par ailleurs, il propose une forte intensification des opérations de travaux sur les levées de Loire, afin de les fiabiliser : l'État impulsera cette accélération des interventions, en multipliant sa participation par 2,5, ce qui correspondra à environ 80 millions d'euros.

Le préfet a souhaité attirer l'attention des collectivités locales invitées sur la nécessité de poursuivre ensemble la restauration des digues et du lit de la Loire, pour mieux protéger les populations riveraines et renforcer la compétitivité et l'attractivité de ces territoires.



Photo : Dreal Centre

En savoir plus :

<http://www.plan-loire.fr/fr/les-plates-formes/ouvrages-domaniaux-de-letat-et-securite/les-reunions-de-la-plate-forme/seminaire-du-11-12-2013/index.htm>

DANS LA REGION ACTUALITE : ACHATS DE L'ETAT

L'Etat réduit sa facture de gaz en région Centre

Le premier marché d'achat de gaz naturel vient d'être notifié

L'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel comporte une obligation pour les clients non domestiques de se tourner vers les offres libres à partir du 1^{er} janvier 2015, pour une consommation supérieure à 200 MWh par an et à partir du 1^{er} janvier 2016, pour une consommation supérieure à 30 MWh.



Afin d'aider les ministères et les établissements publics de l'État dans leur démarche d'achat sur le marché libre du gaz naturel, le Service des achats de l'État a lancé cet été un appel d'offres interministériel.

Le premier marché subséquent à l'accord cadre interministériel d'achat gaz naturel vient d'être notifié à la société ENI GAS ENERGY & POWER France SA, pour une durée de 2 ans. Sur la base actuelle des tarifs réglementés, l'économie générée est évaluée à 11 millions d'euros, dont 1,5 millions d'euros pour la région Centre.

37 services et établissements publics de l'État répartis sur l'ensemble de la région Centre réalisent depuis le 1^{er} janvier 2014 une économie moyenne de 21 % sur leur facture de gaz naturel.

La majorité de ces services bénéficiaires appartient au Ministère de la défense, dont notamment parmi les plus importants la Pharmacie centrale des armées de Chanteau (45) ou la Base aérienne 705 de Tours.

Les Cités administratives de Bourges, Chartres, Châteauroux et Orléans, les Directions départementales des territoires (DDT) du Cher, de l'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, le Rectorat, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), la Chambre régionale des comptes et l'Institut national de l'information géographique et forestière de Villefranche-sur-Cher bénéficient également des conditions économiques particulièrement avantageuses de ce premier achat mutualisé sur le marché libre du gaz.

Contact :

Eric Eberstein,

CMRA (Chef de mission régionale achats),

SGAR Centre (Secrétariat général pour les affaires régionales),

tél : 02 38 81 43 76.

DANS LA REGION

ACTUALITE : L'INSEE CENTRE VOUS INFORME

Le recensement de la population :

« Des chiffres aujourd'hui pour construire demain »



Les populations légales 2011 des régions, départements, et communes sont disponibles en ligne à l'adresse :

Insee
Mesurer pour comprendre

Centre

<http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations->

En partenariat avec les communes, la collecte du recensement 2014 débutera le jeudi 16 janvier 2014 et prendra fin le samedi 22 février pour les plus grandes communes de la région.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



En savoir plus : www.le-recensement-et-moi.fr